

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

CA/313/97
4 novembre 1997

**PROJET : Veuillez communiquer au Secrétariat,
de préférence par écrit, toute demande
de modifications, si possible avant la
prochaine réunion du 21 octobre 1997**

PV/97/13

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion tenue à Luxembourg
le 15 septembre 1997 à 9 heures

1 - Questions générales

5. LA STRUCTURE DU CAPITAL DE LA BANQUE DANS UNE PERSPECTIVE A MOYEN TERME

5.1 Document établi pour la Réunion extraordinaire du 21 juillet 1997 (nouveau tirage)

5.2 Aspects juridiques et considérations connexes

Avant de passer aux Documents 97/243 et 338 de l'ordre du jour, le **PRESIDENT** décrit brièvement l'état d'avancement des discussions sur la stratégie au sein du Conseil d'administration, les éléments nouveaux et les prochaines actions que le Conseil d'administration lui-même doit entreprendre.

La présente réunion a été convoquée, essentiellement, en vue de poursuivre la discussion des points que le Conseil d'administration n'a pu couvrir en totalité aux réunions des 21 et 22 juillet, principalement en raison du temps qu'il a dû consacrer à l'examen du Programme d'action spécial d'Amsterdam - PASA. Les Gouverneurs ont communiqué à la Banque le 20 août leur approbation unanime de ce programme et les choses à cet égard ont progressé rapidement, ainsi que le Président l'a indiqué le samedi précédent à la réunion informelle du Conseil ECOFIN. Le texte de la communication qu'il a faite à cette réunion est distribué aux administrateurs présents.

L'objectif de la présente réunion est de faire bien avancer le débat entamé en juillet sur la base du document intitulé "Le capital de la Banque dans une perspective à moyen terme" (Doc. 97/143). Le président déplore qu'il ait fallu interrompre la discussion à ce sujet, mais un certain nombre d'opinions ont été consignées dans le procès-verbal (AUS, D, DK, E, GR, IT, S, UK et Commission) auxquelles se sont ajoutées les contributions écrites de MM. Paul McIntyre et Francis Mayer.

Pour relancer la discussion, le Président récapitule les travaux qui ont déjà été accomplis au sein du Conseil d'administration depuis la première réunion consacrée aux questions de stratégie qui s'est tenue hors les murs en janvier 1997.

(i) Nonobstant la discussion nourrie qui s'en est suivie, le Conseil d'administration a donné globalement son aval à l'approche générale en matière de stratégie qui est exposée dans le document intitulé "La Banque européenne d'investissement : un cadre d'action pour les 5 à 10 prochaines années", soumis en janvier (à savoir, pour l'essentiel, que la Banque doit se concentrer sur la "périphérie économique" de l'Union), sur la base duquel les discussions se sont poursuivies depuis.

(ii) Ces discussions ont semblé indiquer qu'il s'imposait d'opter pour un suivi en parallèle de deux séries de questions : d'une part, le large éventail de celles qui concernent le capital de la Banque et, d'autre part, celles que le Comité de direction appelle les "questions de modernisation" (la tarification des prêts, les nouveaux produits, le partenariat BEI/FEI, les indicateurs de performance, etc.) : il a du reste inscrit plusieurs de ces questions à l'Ordre du jour des prochaines réunions qui a été distribué aux administrateurs à leur réunion de juin (Doc. 97/195).

(iii) Toutefois, trois faits nouveaux importants ont en un sens fait dévier les travaux depuis le mois de février :

- en premier lieu, il y a eu l'examen de différentes options quant à l'utilisation de l'excédent d'exploitation de la Banque, suite aux discussions qui ont eu lieu à la réunion du Conseil d'administration de février et à la proposition selon laquelle tout ou partie de cet excédent - voire d'autres composantes des fonds propres de la Banque - devrait être distribué, en un versement unique ou en une suite de versements, aux actionnaires. Cette question doit être réglée avant que le Conseil d'administration puisse prendre définitivement position sur les autres questions relatives à la capitalisation de la Banque. La seule décision officielle prise jusqu'à présent l'a été à la Séance annuelle de juin, à savoir que c'est la Banque qui financera toutes les contributions restantes au titre de l'augmentation de capital de 1990 ;

- ensuite est venu le Programme d'action spécial d'Amsterdam (PASA), qui a obligé à mettre en veilleuse un certain nombre de questions. Les Ministres des finances attachent clairement une grande importance au PASA, et la première priorité, sur le plan opérationnel, pour la Banque, doit consister à mettre ce programme en route le plus rapidement possible. Le Comité de direction soumettra les premières propositions de financement au titre de ce programme à la réunion du Conseil d'administration qui aura lieu au début octobre et aux autres réunions que cette instance tiendra en 1997.

La Banque est par ailleurs engagée dans des discussions intensives avec le Fonds européen d'investissement au sujet de la création d'un "Mécanisme européen pour les technologies" qui aurait pour mission de fournir du capital-risque à l'appui de projets réalisés par des PME de haute technologie. On espère que la proposition à cet égard pourra être soumise à la prochaine réunion du Conseil d'administration, qui se tiendra le 1er octobre, et à la réunion du Conseil de surveillance du FEI, qui a lieu le même jour.

- le troisième élément qui a compliqué les choses est la question complexe et difficile des implications juridiques et statutaires des diverses suggestions et propositions qui ont été formulées. Le Comité de direction s'en tient à cet égard aux conclusions des experts juridiques, internes et externes, qu'il a consultés. Il a toutefois pris note des doutes exprimés par certains membres du Conseil d'administration ; d'où le document et la proposition (Doc. 97/338) soumis aujourd'hui aux administrateurs en vue d'approfondir l'examen de ces questions dans le cadre d'un Groupe de travail temporaire issu du Conseil d'administration. Si ce dernier devait être d'accord avec cette approche, le Comité de direction ferait tout ce qu'il peut pour accélérer les choses du côté de la Banque.

Revenant au thème de la stratégie en général, le Président rappelle aux administrateurs que les questions de portée plus large ayant trait à la capitalisation ont été analysées dans le document n° 2 présenté à la réunion extraordinaire du Conseil d'administration qui s'est tenue le 17 avril ; l'objectif doit maintenant consister à présenter aux Gouverneurs, au

plus tard à la Séance annuelle de 1998, une proposition globale au sujet de la prochaine augmentation du capital de la Banque, proposition qui se situera dans le cadre d'une stratégie convenue d'un commun accord. Ainsi qu'on l'indiquait dans le document 97/243, si l'on n'augmente pas le capital de la Banque en 1998, le volume des nouveaux prêts tombera à 18 milliards d'écus en 1999 et il continuera à diminuer par la suite, évolution, qui, aux yeux du Président, est incompatible avec la mission de la Banque et les attentes des Etats membres. Le Président répète ce qu'il a déjà souvent dit, à savoir qu'il est convaincu que l'augmentation du capital doit être suffisante pour permettre à la Banque de s'acquitter normalement de ses missions jusqu'après la mise en place de l'UEM et au moins jusqu'aux premières phases de l'élargissement de l'Union, sans oublier qu'on lui demande d'en faire sans cesse davantage.

En ce qui concerne les questions dites de "modernisation", la Banque poursuit ses travaux et le Comité de direction en proposera l'examen au Conseil d'administration au cours des prochaines réunions ordinaires et supplémentaires : le Président distribuera un nouveau calendrier pour ces réunions pour lesquelles un programme de travail serré est prévu. Il faudra à cet égard sans doute faire preuve de souplesse pour que le Conseil d'administration puisse couvrir ce nouvel ordre du jour particulièrement chargé tout en lui permettant de continuer à s'acquitter avec efficacité de ses responsabilités dans le domaine opérationnel. La marge de manoeuvre pour tenir certains objectifs et certains délais est très mince. Il est néanmoins particulièrement important que la question des excédents et des possibilités quant à leur utilisation soit réglée très rapidement, en particulier si l'on veut que des décisions soient prises, ainsi que l'ont réclamé certains actionnaires, avant la fin de l'année en cours. Le Groupe de travail, s'il est créé, qui examinera les aspects juridiques et statutaires, devra travailler rapidement, surtout s'il souhaite prendre en considération des options qui sortent du champ d'application des Statuts actuels.

M. MUSCA note que la question de l'augmentation de capital implique l'étude d'autres problèmes tels la proportion du *paid-in*, la taille future des réserves, les besoins futurs en capital, le développement des activités, etc., qui nécessitent la mise au point d'un calendrier. Il estime qu'il faut par priorité définir la période couverte par cette augmentation de capital, et ce jusqu'à une date antérieure à l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale, étant entendu qu'on ne peut prévoir quelle y sera l'activité de la Banque.

Dans un autre ordre d'idées, M. MUSCA note que l'activité future de la Banque - qui est naturellement le facteur principal à prendre en compte dans l'augmentation de capital - est partiellement conditionnée par une meilleure application du principe de subsidiarité. Il faut considérer les moyens de traduire concrètement cette nécessité sur le plan opérationnel; de même, il y aurait lieu d'envisager des diminutions de taux sur certains types d'opérations. Il confirme qu'il est favorable à la création d'un groupe de travail et estime, comme d'autres administrateurs, que ses prérogatives pourraient être élargies; il pourrait inclure des experts juridiques, issus éventuellement de la Commission ou du Conseil (ceux-ci pouvant fournir un éclairage intéressant sur le Traité et les Statuts).

M. VANORMELINGEN pense que l'augmentation de capital devrait couvrir une période d'au moins cinq ans pour que la Banque puisse planifier ses opérations futures dans le sens d'un développement normal de la politique économique et financière de l'Union. Il ne faut pas nécessairement prendre en compte les incidences de l'élargissement, celui-ci ne devant pas intervenir, selon toute vraisemblance, avant 2003-2004.

L'intervenant note que quatre principes de nature à modérer l'augmentation de capital peuvent être envisagés : 1°) une correction de la tendance actuelle à s'approcher de plus en plus fréquemment d'une participation financière de l'ordre de 50% du coût estimé des projets; 2°) l'utilité d'une meilleure application du principe de subsidiarité par la recherche d'une coopération accrue avec les banques commerciales et le secteur privé; 3°) une sélection des projets axée davantage sur leur valeur ajoutée; 4°) une limitation à 10% des prêts hors Union par rapport à l'ensemble des financements calculée annuellement et non de manière

cumulative par rapport au plafond global des engagements de la Banque; il conviendra cependant de ne pas inclure dans ces 10% les interventions dans les pays demandant à adhérer à l'Union.

A propos du pourcentage du *paid-in*, qui a décliné au fil du temps, M. VANORMELINGEN considère qu'il pourrait éventuellement se situer pour la prochaine augmentation de capital à un niveau de 5 ou 6%, si le marché peut l'accepter. D'autre part, il souhaiterait que la réserve statutaire de 10% soit constituée rapidement : une telle décision serait bien accueillie par le marché, cette réserve étant le meilleur garant contre d'éventuels problèmes importants sur le plan des opérations; elle libérerait en outre la Banque du souci de devoir repenser chaque année à reconstituer cette réserve. Quant au groupe de travail, il faudrait qu'il fonctionne en comité réduit, avec la présence d'un seul membre par pays, et non du membre et de son suppléant en même temps.

M. REINESCH se dit favorable à une augmentation de capital de 75%, cette augmentation prenant effet à partir de 1999. Il accepterait que le *paid-in* soit diminué jusqu'à 6% et estime également que la réserve statutaire de 10% devrait être constituée rapidement. La réserve libre dégagée devrait, selon l'intervenant, demeurer à la Banque, le rôle de celle-ci étant appelé à continuer à s'accroître.

M. RAVASIO pense que la période couverte par la prochaine augmentation de capital doit être courte (4 ou 5 ans), en raison des incertitudes liées notamment à la demande future de prêts, à l'Euro, à l'UEM, à l'intégration des marchés et aux conséquences, dans quelque 5 ou 6 années de l'adhésion de nouveaux Etats membres sur l'évolution des financements de la Banque. Il relève dans les documents en référence qu'une augmentation du capital de 50% permettrait jusqu'à 2003 inclus une augmentation annuelle de 7,5% du volume des prêts et considère que les discussions pourraient prendre ce critère comme base de référence.

En ce qui concerne la distribution de dividendes, l'intervenant se demande si l'on ne pourrait pas définir une fois pour toutes le versement aux Etats membres d'une allocation forfaitaire (de l'ordre de 500 millions d'écus) sur les réserves. Ce processus permettrait de résoudre rapidement le problème des dividendes et contribuerait à simplifier les discussions sur l'augmentation de capital.

D'éventuels problèmes juridiques pourraient en l'occurrence être contournés en alléguant qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'une distribution de dividendes mais plutôt d'une conséquence de la correction technique que la Banque apporte à ses réserves, faisant suite à l'analyse du volume de ses fonds propres.

Notant qu'il est proposé de financer le capital versé au moyen des réserves, M. RAVASIO se demande si d'autres approches ne sont pas envisageables en la matière, telle, par exemple, la vente d'actifs en tant que liquidation ou "titrisation" d'une partie de l'encours des prêts. En effet, la Banque n'a pas nécessairement pour rôle de conserver sur une très longue période les actifs qu'elle a créés. Un tel procédé permettrait notamment de favoriser une augmentation des financements à l'extérieur de l'Union, tout en maintenant la part du portefeuille destinée à ces pays à l'intérieur d'une limite donnée. Par ailleurs, à propos du *gearing ratio*, faut-il maintenir les prêts garantis par les Etats membres dans l'encours des prêts, vu l'absence de risques attachés à ces prêts? Autre question : faut-il introduire les réserves dans ce ratio ou s'en tenir, comme actuellement, au capital souscrit, d'autant que les réserves sont effectivement transférées vers le capital?

Enfin, étant donné que l'évolution de la politique de prêts de la Banque l'expose à des risques accrus, M. RAVASIO estime qu'il faudra faire en sorte à l'avenir d'éviter de donner l'impression que l'ensemble du portefeuille de la Banque sera exposé à des risques plus élevés chaque fois que la Banque s'engagera dans des prêts à haut risque. En ce sens, l'enveloppe des prêts sur lesquels un risque accru est délibérément accepté devrait être définie à l'avance.

Afin de définir les tâches du **groupe de travail** de manière que l'éventail de ses prérogatives ne soit pas l'objet de contestations en sens divers, M. RAVASIO propose qu'il ait pour mandat principal de s'occuper des questions juridiques ainsi que de toutes autres questions que le Conseil d'administration lui demandera de traiter. Ce groupe devrait être présidé par un membre du Comité de direction, garant d'une bonne connexion avec le Conseil d'administration.

M. de VRIES aimerait que les discussions relatives aux augmentations de capital interviennent à des intervalles réguliers et pas forcément tous les 10 ans. Dans cet esprit, une augmentation de 50% lui apparaît suffisante. L'intervenant est également d'avis qu'il ne faut pas que la période couverte par cette augmentation de capital aille au-delà de la poursuite des objectifs de l'Union des 15 membres actuels. Il estime par ailleurs que les questions de **subsidiarité** et d'éligibilité devraient être mises en parallèle et qu'une nouvelle réflexion sur la subsidiarité s'impose dès lors que la Banque semble désormais autorisée à financer dans à peu près tous les domaines possibles. La politique de la Banque face à l'accroissement des risques à affronter devrait être discutée en parallèle avec la problématique de la subsidiarité avant toute prise de décision sur l'augmentation de capital. La discussion sur les excédents devrait également avoir lieu au préalable. Enfin, il serait intéressant d'envisager des simulations sur la base d'augmentations de capital diverses, par exemple de 25%; on pourrait en tirer des conclusions intéressantes à plus d'un titre, notamment sur la façon dont on définirait alors les priorités.

D'autre part, M. de VRIES considère que le Conseil d'administration ne devrait pas perdre du temps à débattre des questions juridiques liées à l'utilisation des excédents; le Comité de direction devrait signaler, après analyse, ce qui est du domaine du possible et ce qui ne l'est pas. Il signale également que les Pays-Bas sont opposés à une distribution des **dividendes** en une fois et qu'il souhaiterait un débat sur cette question pour avoir l'occasion de défendre cette position. Enfin, sur la question du **groupe de travail**, l'intervenant pense que les membres de ce groupe pourraient se faire remplacer par des suppléants; un conseiller juridique serait appelé à participer aux réunions. En tout état de cause, le groupe de travail devrait, selon M. de VRIES, pouvoir discuter des problèmes qu'il estime prioritaires, liés, directement ou indirectement, à l'augmentation du capital.

M. McINTYRE estime également que le mandat du **groupe de travail** devrait être élargi, de sorte qu'il ne soit pas limité aux questions juridiques (l'accès à des conseils juridiques devrait être rendu possible) et à celle des excédents de 1996. De fait les problèmes de stratégie et de distribution des **dividendes** sont indissociables des questions juridiques et doivent pouvoir être traitées simultanément. Ce groupe de travail devrait pouvoir faire rapport au Conseil d'administration, de préférence pour janvier 1998. De même, il faudrait autoriser la désignation de suppléants.

Selon l'intervenant, l'ampleur de l'augmentation de capital, la **stratégie** de la Banque, sa modernisation, les **priorités** en matière de prêts, la redistribution des **réserves** - quelles pourraient être les sommes disponibles pour un distribution au cours des cinq années à venir? - et les tâches du **groupe de travail** constituent les principales questions liées à l'augmentation de capital. Il est évident que ces questions doivent être considérée avant toute décision des gouverneurs sur l'augmentation elle-même.

M. McINTYRE souhaite également que soient étudiés différents scénarios fondés sur des augmentations de capital de 25 et 50% et sur des période brèves et longues; on en tirerait des enseignements utiles quant aux différents impacts sur le volume des prêts ainsi que sur la politique à envisager en matière de **réserves disponibles**. Il conviendrait également que la Banque définisse, dans ce contexte, les domaines ou les catégories d'emprunteurs qui ne devraient pas bénéficier à l'avenir des interventions de la Banque (par exemple les sociétés multinationales qui peuvent trouver les fonds dont elles ont besoin dans leurs propres trésoreries ou sur le marché des capitaux).

D'autre part, M. McINTYRE aimerait disposer d'un document qui indique les ratios à retenir pour les ressources propres et les prêts sur capitaux à risques, information préalable à l'évaluation des autres problèmes financiers. Il demande par ailleurs que les discussions en Conseil d'administration sur la **Facilité pré-adhésion** aient lieu avant la fin de l'année; il conviendrait aussi d'examiner sans tarder la **tarification des risques**, élément essentiel de la stratégie de la Banque.

Mme BARATA considère qu'une augmentation de capital s'impose effectivement et qu'elle doit être financée à partir des réserves de la Banque. Même avec des taux de croissance d'activité de l'ordre de 7,5% voire 10%, une augmentation de capital de 75% voire de 50% serait suffisante, d'autant plus qu'il convient de la limiter dans le temps à une période qui ne couvre pas l'élargissement de l'Union ni les incertitudes liées aux incidences de l'Euro sur les marchés. Mme BARATA estime par ailleurs qu'une légère diminution du ratio du *paid in* n'aurait pas d'impact sur la cote de crédit de la Banque. Enfin, elle se dit d'accord avec les propositions de la Banque relatives à la constitution d'un **groupe de travail**.

M. WIESER note que la discussion sur l'augmentation de capital présente des liens étroits avec des questions qui dépassent le cadre étroit de la BEI, tel le nouvel aménagement des fonds structurels proposé dans l'agenda 2000 de la Commission. En effet, cet aménagement aura une incidence sur l'activité de la Banque dans les pays de la Cohésion. L'intervenant déplore que la Commission n'ait pas tenu compte de l'approche raisonnable du document sur la stratégie de la Banque quant au rôle de celle-ci dans la réforme des fonds structurels. Il ne fait de doute que cet aménagement devrait avoir des répercussions sur l'activité de la Banque et sur l'augmentation de son capital.

M. WIESER estime par ailleurs que l'augmentation de capital, les paiements de dividendes et la stratégie constituent des thèmes étroitement liés qu'il y a lieu de discuter dans leur ensemble. Dans cette optique, le mandat du **groupe de travail** devrait pouvoir être élargi. Il pense également qu'une augmentation de capital inférieure à 100% serait appropriée et met en avant le chiffre de 50%; comme d'autres intervenants, il souhaiterait que des simulations soient effectuées sur des différents scénarios d'augmentation. En tout état de cause, les conclusions du prochain ECO/FIN, à Luxembourg, auront une incidence sur tous ces sujets. Sur le plan de l'organisation, M. WIESER souhaiterait des réunions plus longues de manière à accélérer les débats et à limiter les pertes de temps liées aux déplacements.

M. JOHANSSON indique sa préférence pour une augmentation de capital plus modeste que celle indiquée dans le document en référence, d'autant que les besoins de la Banque devront être reconsidérés à l'époque de l'élargissement de l'Union. Quant à la question du **groupe de travail**, il se dit également d'avis que son mandat devrait être élargi; ce groupe, qui devrait pouvoir accueillir des suppléants ainsi qu'un conseiller juridique extérieur, devrait faire rapport au Conseil d'administration en janvier prochain.

A la lecture du document 97/243, M. FERRER se demande si une modification de la politique des prêts aurait réellement une incidence sur la croissance de leur volume. Il estime que, sur ce plan, ce document peut servir de base de discussion, sans plus. Il se dit par ailleurs favorable à la constitution d'un **groupe de travail**, qui devrait permettre de faciliter et d'accélérer les prises de décision; un calendrier de ses réunions doit être établi sans tarder.

M. GRILLI considère qu'une augmentation de capital s'impose effectivement pour que la Banque soit en mesure de poursuivre sa mission et le développement de sa **stratégie**. Cette augmentation devrait être réalisée à partir des ressources de la Banque, mais une telle mesure doit être liée aux décisions relatives à la stratégie de financement à long terme ainsi qu'à la modernisation des façons de faire, sur les plans notamment de l'affectation des **réserves** et de la politique des **dividendes**. Le mandat du **groupe de travail** envisagé pourrait s'étendre à ces questions.

Pour M. SAUPE, les questions de l'augmentation de capital, de stratégie et de distribution des excédents sont étroitement liées. Les gouverneurs doivent être saisis de ces trois thèmes de discussion en même temps. Ils doivent notamment pouvoir juger si l'engagement de la Banque doit demeurer à son niveau actuel, être réduit ou augmenté. Les augmentations de capital constituent une bonne opportunité pour les actionnaires de discuter de la politique de financement de l'institution, et il importe de leur permettre de profiter de cette occasion.

L'intervenant considère quelques éléments devant entrer en ligne de compte dans les décisions relatives à l'augmentation de capital. Il faut, selon lui, tenir compte des incidences de l'Euro sur les marchés, de l'impact de la subsidiarité sur l'éventail des interventions de la Banque ainsi que des mesures en matière de Fonds structurels. La Banque aura en outre une mission importante dans le cadre de la Facilité pré-adhésion; les priorités d'appui à des secteurs déterminés dans les PECO (tel le financement des eaux) devrait également jouer un rôle dans le volume des prêts accordés à ces pays, mais il faudra en tout état de cause analyser leur capacité d'absorption des financements. En définitive, il serait utile, pour convaincre les gouverneurs, d'envisager des scénarios d'augmentation de capital crédibles de l'ordre de 25 ou 50%, d'autant qu'une croissance des volumes de financement de l'ordre de 7,5 à 10%, comme le prétendent les documents de la Banque, ne lui semblent pas réalistes. Une durée de 4 à 5 ans pour cette augmentation de capital lui semble raisonnable.

Toujours dans le même contexte, M. SAUPE se demande si l'avenir n'imposera pas à la Banque de reconsidérer sa politique sectorielle (qui lui permet actuellement d'intervenir dans à peu près tous les domaines) et s'interroge sur la manière dont elle pourrait augmenter l'effet de levier de ses financements; il se demande également s'il ne faudra pas reconsidérer les pourcentages des montants prêtés par rapport aux coûts estimés des investissements et, dans un autre ordre d'idées, s'il ne conviendrait pas d'inclure les ressources propres dans le *gearing ratio*.

M. SAUPE regrette, par ailleurs, que le PASA ait été conçu et mis en oeuvre sans passer par l'avis du Conseil d'administration. Dans un autre ordre d'idées, la question de la proportion du *paid in* par rapport au capital souscrit devrait être débattue de manière approfondie (l'intervenant rappelle que le *paid in* de la Banque mondiale s'établit à 5% du capital souscrit). Quant aux tâches du groupe de travail, M. SAUPE estime également qu'elles doivent aller au-delà des questions juridiques (le groupe pourrait s'adjoindre un conseiller juridique extérieur) et envisager par priorité les manières de structurer la politique des excédents - ceux de 1996 et des années futures - dans le contexte de l'augmentation de capital. Il pense que les membres du Conseil d'administration doivent pouvoir se faire représenter par des suppléants ou par d'autres membres, par délégation.

M. TYBJERG met ses collègues en garde contre une augmentation de capital trop modeste qui ne permettrait pas à la Banque d'assumer valablement sa mission, et estime qu'une augmentation de 50% serait insuffisante. Il souhaite que le capital fourni par les réserves puisse être appelé en une fois. Par ailleurs, il est également d'avis que le groupe de travail devrait recueillir un avis juridique externe.

Mme GRÖHN pense que l'augmentation de capital, qui est avant tout tributaire du rôle que la Banque entend jouer à l'avenir, doit également prendre en compte les développements économiques des PECO, et l'engagement au travers de la Facilité pré-adhésion. Quant aux tâches du groupe de travail, la question juridique y est d'une importance cruciale et ne doit pas être séparée des autres sujets à débattre. Mme GRÖHN se dit d'accord de permettre la présence de suppléants et d'un conseiller juridique externe.

M. PAPAGEORGIOU considère également que les questions des critères de l'augmentation de capital, de la politique des réserves et de la stratégie sont étroitement liées. Il souligne qu'en matière de stratégie, la priorité devra être donnée, à l'instar du PASA, à l'éducation et à la santé. Le groupe de travail envisagé devrait faire des propositions en matière de politique des réserves et d'augmentation de capital; son mandat ne devrait pas se limiter à l'examen des questions juridiques. Il conviendrait que ce groupe soumette ses conclusions au Conseil d'administration avant la fin de l'année.

M. MERINO est d'avis que l'augmentation de capital doit prendre en compte les incertitudes liées à l'élargissement de l'Union, à l'évolution des prêts de la Banque, à son ratio d'endettement, à la manière dont se développera l'UEM. On ne peut fixer le niveau de cette augmentation de capital sans une analyse de ces paramètres; en tout état de cause, la période qu'elle couvrira devra être limitée dans le temps.

M. BOEHMER estime, comme M. RAVASIO, que la Banque ne devrait pas conserver dans son portefeuille des prêts à des emprunteurs de première catégorie; elle devrait mettre le plus rapidement possible de telles créances sur le marché. Dans un autre ordre d'idées, il considère que la Banque devrait faire un meilleur usage de son autorisation à octroyer des garanties, ce qui contribuerait à réduire ses interventions. Tout ceci peut avoir une incidence sur les besoins en capital de la Banque; il en va de même si l'on s'efforce de réduire la part des prêts par rapport aux coûts estimés des investissements.

Par ailleurs, M. BOEHMER pense que seuls les prêts effectivement déboursés, et non ceux décidés mais non encore décaissés, doivent être pris en compte dans le ratio d'endettement. Il ajoute, enfin, qu'il est favorable à un groupe de travail au mandat élargi.

M. PONTOLILLO pense que l'augmentation de capital doit être décidée par le Conseil d'administration et non par un groupe de travail. Ce dernier devrait avoir pour tâche de discuter de la distribution des excédents, non seulement ceux de 1996, mais aussi ceux des années futures. Par ailleurs, l'intervenant estime qu'il y a lieu d'étudier la question des niveaux de ratios de risques et d'endettement et d'envisager l'éventualité de recourir à d'autres méthodes de calcul. Il faudrait aussi se demander s'il est bon pour la Banque de conserver tous les actifs créés. Enfin, M. PONTOLILLO pense également que le groupe de travail pourrait accueillir des suppléants et que ses conclusions devront être appréciées, en analyse finale, par le Conseil d'administration.

Sur la question du calendrier, le PRESIDENT souligne que le problème de l'augmentation du capital et les éléments de discussion connexes devront effectivement aboutir au plus tard à la réunion du Conseil des gouverneurs de juin 1998. Il va de soi que les discussions doivent être engagées à brève échéance au sein du Conseil d'administration pour aboutir en temps voulu.

Il note, à propos des excédents, que diverses possibilités sont envisagées par les intervenants; il s'agira de décider s'il devrait ou non y avoir une distribution des dividendes, et, en cas de réponse positive si cette distribution se ferait en une seule fois ou en plusieurs tranches. Les aspects juridiques et statutaires doivent encore être discutés.

Quant à la stratégie future, il relève qu'il est demandé à la Banque de statuer sur les priorités d'intervention, d'accorder une importance accrue au principe de subsidiarité, de favoriser l'introduction de nouveaux instruments dans les opérations de prêt, d'affermir la collaboration de la Banque avec la Commission quant à la politique future de l'Union. En tout état de cause, il est proposé que les gouverneurs ne limitent pas leurs débats à l'augmentation de capital, l'ensemble des autres questions y étant étroitement liées (principalement la distribution des excédents et la stratégie future).

Dans le contexte de l'importance en pourcentage de l'augmentation de capital, le **PRESIDENT** rappelle et souligne que la Banque est notamment appelée à lancer une **Facilité pré-adhésion substantielle**, qu'aucune limitation de son action dans divers pays n'a été requise par les ministres et que l'appui aux pays non membres de l'Union doit se poursuivre sans relâche; ces considérations, parmi d'autres, prètent à penser que l'augmentation ne peut être réduite, si l'on souhaite que la Banque demeure en mesure de répondre à toutes les attentes.

En ce qui concerne le **groupe de travail**, le **PRESIDENT** pense qu'il doit se réunir rapidement et que ses membres devraient pouvoir recourir à leurs propres conseillers juridiques. Ses débats doivent être concentrés par priorité sur les questions juridiques liées aux dividendes (sachant qu'elles ont une incidence directe sur la définition de l'augmentation de capital). Il ne pourrait accepter qu'un groupe de travail composé d'un petit nombre de membres, voire de suppléants, ne ait la charge de décider seul de questions engageant l'avenir de la Banque. Il serait préférable que les principaux chapitres du débat, à savoir l'augmentation du capital et son ampleur, les modalités de versement du *paid in* et son importance relative par rapport au capital souscrit ainsi que la stratégie soient discutés au sein du Conseil d'administration, dans des réunions dont les participants pourraient toutefois être en nombre réduit. Sur cette base, le **PRESIDENT** accepte cependant d'envisager la proposition de M. RAVASIO, selon laquelle le groupe de travail pourrait discuter, au-delà des questions juridiques, d'autres questions que le Conseil d'administration lui demandera de traiter. Il se propose de présider un groupe de travail et promet de proposer rapidement un calendrier pour les réunions ayant à débattre de thèmes spécifiques.

Autres observations du **PRESIDENT** exprimées dans le courant de la discussion : en ce qui concerne le volume des financements, - et contrairement à ce que pensent certains intervenants - la proportion des montants prêtés par rapport aux coûts estimés des projets s'est effectivement accrue; quant au respect de la règle des **10% du volume des prêts pour les projets à l'extérieur de l'Union** par rapport à l'ensemble des financements, il est rendu difficile au vu des pressions répétées des Etats membres pour que la Banque accroissent ses activités hors Communauté. Il est en particulier demandé à la Banque d'intervenir de façon significative dans les Pays d'Europe centrale et orientale; le **PRESIDENT** indique à ce propos qu'un document sur la **Facilité pré-adhésion** sera prochainement soumis au Conseil d'administration. D'autre part, pour ce qui est des ratios prêts sur ressources propres/prêts sur capitaux à risques, la Banque s'est livrée à une analyse approfondie, consultant notamment des agences de notation.

En l'absence d'autres observations, le **PRESIDENT**, résumant les débats, conclut qu'en réponse au souhait de certains administrateurs d'élargir le mandat du Groupe de travail sur les questions juridiques dont on propose la création, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** lui-même, dans une formation réduite, devrait constituer un groupe de travail, placé sous sa présidence, en vue d'examiner les questions essentielles que sont le calendrier et les modalités de la prochaine augmentation de capital, les possibilités de distribution aux actionnaires, ainsi que les aspects pertinents plus larges de la stratégie globale de la Banque pour les 5 à 10 prochaines années, et de faire ensuite des recommandations sur ces différents points à l'ensemble du Conseil d'administration. Le Président distribuera le plus tôt possible un projet de calendrier pour les réunions de ce groupe ainsi que le programme révisé pour les autres points à examiner par le Conseil d'administration, qui pourraient notamment comprendre des questions connexes telles que les propositions en matière de "modernisation", sujet qui n'a pas encore été abordé. L'objectif principal est de parvenir à une recommandation formulée d'un commun accord sur ces différentes questions en vue de sa présentation, pour décision, au Conseil des gouverneurs à la Séance annuelle de juin 1998 au plus tard.